

**SYNTHESE DES TRAVAUX PREPARATOIRES POUR LE DEBAT 1 :**  
IMPACTS DES CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE  
EN ANTHROPOLOGIE

par Irène Bellier, Laurent Bazin, Sophie Chevalier.

Cette synthèse s'appuie sur les discussions qui ont eu lieu durant le séminaire « actualités de l'anthropologie » de janvier à juin 2007 (6 séances avec une demi-douzaine d'intervenants et 40-50 participants pour chacune d'elles), dans la table ronde sur les Musées d'ethnologie et la pratique de l'ethnologie aujourd'hui (19 et 20 novembre), ainsi que sur les interventions déposées sur le site des Assises.<sup>1</sup> Depuis les élections présidentielles en mai 2007, l'agenda des « réformes » institutionnelles de l'université et des EPST s'est précipité, créant une situation relativement confuse : les interrogations sur le devenir des institutions de recherche et d'enseignement supérieur demeurent donc fortes.

La situation difficile des SHS dans ce paysage institutionnel en mutation nous demande de tenter un état des lieux pour évaluer les changements des conditions d'exercice du métier d'anthropologue ou d'ethnologue et les défis devant lesquels on se trouve. Il nous faut comprendre les mécanismes institutionnels et structurels pour essayer de faire face à une série de problèmes et pour penser l'avenir de la discipline. Cet avenir ne peut être imaginé indépendamment du destin de la prochaine génération, étudiants en cours de formation et post-doc en recherche d'emploi. Les discussions sur le site [assisesethno.org](http://assisesethno.org) font état d'interpellations et d'inquiétudes de la part de jeunes chercheurs sur les recrutements, leur opacité et l'inégale représentation des courants de recherche, des laboratoires : la question se pose pour tous les EPST et les universités. Enfin, la production des connaissances en anthropologie et la pratique de l'enquête ethnologique ne sont pas réalisées seulement par des chercheurs titulaires d'un poste universitaire ou dans la recherche publique. Cette part de l'anthropologie qui s'effectue en dehors des institutions publiques universitaires et de recherche, très probablement en augmentation, est également affectée par la transformation des conditions de la pratique de l'ethnologie au sein des institutions académiques (et réciproquement). Les modalités de cet effet réciproque restent à interroger et à évaluer.

Dans ce tour d'horizon très bref mais nécessaire pour cerner les grandes questions à débattre nous procéderons du global vers le local en considérant :

- L'impact de la construction de l'Espace européen de la recherche sur le dispositif français. Sans considérer l'Europe comme responsable des maux français, il faut mesurer les effets des politiques européennes sur la réforme des universités, des EPST comme sur les conditions du recrutement et d'exercice du métier de chercheur, et celui d'anthropologue, dans un espace non confiné au territoire français.

- La place de la discipline dans les SHS / la place des SHS dans l'université et dans le dispositif de la recherche en France. On doit se pencher sur l'autonomie des universités, sur les contraintes qu'introduit le recours au secteur privé en matière de financement dans notre domaine, en se demandant quelle est la place de l'anthropologie dans ce nouveau dispositif.

---

<sup>1</sup> Nous ne pouvons citer dans la synthèse toutes les personnes qui ont participé aux travaux préparatoires des Assises. Beaucoup de communications ont été orales, un certain nombre de contributions et plusieurs comptes-rendus de rencontres figurent sur le site : [assisesethno.org](http://assisesethno.org). Qu'elles soient toutes remerciées.

Avec la réforme LMD, on fera un bref état des lieux sur les modalités d'enseignement de l'anthropologie (dominante, mineure) pour évaluer l'effet de cursus modulaires, et mesurer les conséquences d'une offre de cursus incomplet en anthropologie : nature et durée des enseignements en particulier.

- Un problème lancinant en anthropologie concerne l'accès à un emploi. On examinera cette question du point de vue des enseignements, en considérant la notion de professionnalisation soit comme anthropologue, soit comme faisant partie d'un autre cursus professionnalisant. Cela nous conduit à repenser la division entre une anthropologie fondamentale (la voie dite royale, particulièrement bouchée) et une anthropologie appliquée, ou une anthropologie sous contrat, ou une anthropologie en dehors des institutions de recherche et des universités. Cela nous amène à dissocier l'analyse des conditions de recrutement sur la voie idéaltype, laquelle procède d'une analyse critique du fonctionnement du milieu (problème du clientélisme, des réseaux de connaissance, etc), de celles des parcours de formation qui doivent être plus ouverts. Il faut aussi penser les conditions d'emplois hors université et EPST (musées, entreprises, collectivités locales, écoles, etc...).

- L'employabilité des anthropologues, pour reprendre un terme qui ne fait pas partie de notre jargon, doit être mise en relation avec les conditions d'exercice du métier d'anthropologue lorsque l'on n'est pas protégé par un statut. Négociation des contrats, règles éthiques, etc. Cela pose le problème de la place des jeunes dans les programmes de recherche de l'ANR, dans les programmes européens, dans les entreprises. Ce débat a trait à la reconnaissance de leur qualité de chercheur (en formation) lorsqu'ils sont en thèse, à la reconnaissance de la qualité scientifique de leurs travaux lorsqu'ils ne sont pas rattachés à une institution « noble », ainsi qu'à la liberté de produire des connaissances dans le secteur privé et de les diffuser dans le public.

- Enfin, nous poserons brièvement parce que cela devrait être traité dans la séance sur les interfaces disciplinaires et tout au long des Assises, la question des définitions de la discipline qui résultent des découpages institutionnels, lesquels ne reprennent qu'une partie des éléments structurant le champ scientifique. Si l'on s'accorde pour dire que l'anthropologie a muté dans le contexte de la mondialisation, et si l'on voit qu'elle se dote d'objets nouveaux partout dans le monde, l'anthropologie française perd en visibilité au niveau mondial. Cela tient à la langue de communication scientifique au niveau mondial, l'anglais, mais aussi au climat de réforme constante et d'étouffement progressif des sciences humaines en France. Il faut donc se demander comment rendre visibles les équipes innovantes en anthropologie et comment améliorer la circulation des savoirs anthropologiques : de l'université et des EPST vers la société. Ce qui sera abordé dans le 3<sup>e</sup> débat.

- Pour conclure, nous ouvrirons quelques pistes pour que ces Assises ne se limitent pas à un recueil de doléances mais dégagent des voies pour une reconnaissance positive de la discipline, des chercheurs, des enseignants, et des anthropologues, jeunes et moins jeunes, dans la société.

## **I- L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE**

Les réformes françaises s'inscrivent dans le cadre de la globalisation et dans le cadre d'une européanisation de l'espace scientifique français. Les politiques mises en œuvres pour la

construction de l'Espace européen de la recherche relèvent d'une part de la Stratégie de Lisbonne, d'autre part du Processus de Bologne. Les anthropologues sont plutôt suivistes que pro actifs de ces réformes concernant de l'espace de la recherche et de l'enseignement.

Quelques explications factuelles :

- L'ambition de la démarche européenne vise à rationaliser les pratiques nationales pour accroître la visibilité de la recherche européenne dans une perspective de compétition internationale : le classement de Shanghai est à l'horizon. L'objectif alors fixé à la Stratégie de Lisbonne est la modernisation du modèle social européen, dans le cadre de la troisième révolution industrielle qui doit nous mener vers l'économie de la connaissance. Si l'on dit parfois société de la connaissance, on constate que les décideurs européens comme nationaux qui sont impliqués dans cette stratégie considèrent plutôt la question des points de vue de la croissance, des transformations du secteur industriel lié aux nouvelles technologies de l'information et de la financiarisation de l'économie.

- La construction de cet Espace européen s'appuie sur une méthode globale inclusive de politiques industrielles, d'emploi et d'innovation, le tout étant lié à la réforme du système des pensions, de l'éducation et de la santé. Dans ce contexte, la recherche occupe un secteur particulier relatif à la production d'innovations lesquelles peuvent être brevetées, et utilisées par l'industrie ou l'économie de services, et pour les sciences humaines à la production de données susceptibles d'être utiles à la formation des politiques publiques européennes.

- Une nouvelle méthode européenne est mise en œuvre pour la coordination inter-gouvernementale, dite ouverte. Elle repose sur la pratique de l'étalonnage ou parangonnage (*benchmarking*). Cet outil politique qui n'a pas de contrainte légale, a des effets concrets, structurants et destructurants. Une étude réalisée par Isabelle Bruno, en science politique, montre la circularité et la perversité d'un système qui établit des valeurs à atteindre et dont le but unique est de réduire l'écart avec celles-ci.

- On s'en rend compte dans nos pratiques : index de citation, bibliométrie, critères de performances deviennent incontournables. Le monde des index et des indicateurs ordonne les séries dans le cadre d'un marché concurrentiel. Le problème pour nous est qu'il est nécessaire de prendre pied sur ce terrain pour définir les critères permettant d'apprécier (valoriser et donc classer) le travail des anthropologues, sinon nous risquons de ne plus avoir la possibilité de s'opposer à quoi que ce soit lorsque les critères sont fournis par référence à d'autres régimes scientifiques.

- La recherche, l'enseignement, en SHS, doivent aussi s'inscrire dans le monde de la différenciation et de la compétition qui est le moteur de l'économie de marché. Pour cela, il s'agit dans le cadre européen de répartir les tâches entre les niveaux nationaux et européens, à charge pour les niveaux nationaux de maintenir un système légal, fiscal, juridique, social et culturel adéquat.

- C'est ainsi que la stratégie de Lisbonne, jointe à la stratégie de Bologne, aboutissent à une nouvelle cartographie des territoires de l'enseignement et de la recherche : c'est la politique des pôles d'excellence ; c'est la politique associée à la valorisation de la mobilité des chercheurs enseignants et à la flexibilité de l'emploi.

Ce cadre se met en place et, même si on peut le contester, il importe que les anthropologues s'y retrouvent. Cela passe par la formation d'alliances au niveau européen, entre les enseignants, les chercheurs, les étudiants pour organiser par exemple des parcours coordonnés de formation anthropologique. Une coordination des associations d'anthropologues au niveau européen, sur le modèle de l'EASA, mais dans une optique plus ouvertement structurante,

doit être pensée. Ces aspects seront aussi abordés dans le débat sur la structuration associative de la discipline, vendredi, et samedi matin dans la séance sur l'anthropologie en Europe.

Les Masters européens sont en route, peut-on les imaginer en anthropologie ? S'ils existent, est-ce que l'expérience est positive ? Suivie de quel emploi ? dans quelle structure ? Des laboratoires européens se construisent. Y a-t-il des projets pour les anthropologues ? Ce sont des questions que l'on doit avoir en ligne de mire car pour monter un projet et répondre à des appels d'offre européens il faut des structures plus lourdes que celles dont on dispose en France, avec une organisation plus efficace et mieux nourrie en personnel compétent.

- La seconde voie structurante des recherches au niveau européen est directement finalisée : c'est ce que l'on dénomme les PCRD : programme commun de recherche et de développement. Pour faire face à une situation dans laquelle la recherche française était peu visible, en particulier dans les SHS, une coordination a commencé à se structurer avec la notion de « point de contact national » dont l'objet est d'aider les scientifiques à répondre aux appels d'offre européens.

- Une étude menée par Marie Dominique Ribereau Gayon sur les appels d'offre en question montre que les chercheurs sont consultés pour formaliser ces appels européens, selon des modalités qu'il faut que les anthropologues connaissent pour voir les objets de leur recherches possiblement retenus dans un appel global. Cela signifie que leur domaine de compétence soit reconnu au niveau européen (question de visibilité et de valorisation de leurs travaux au niveau régional) et qu'ils s'aventurent dans ce monde des appels d'offre. Ce n'est qu'en y prenant pied que l'on a la possibilité de le faire bouger.

Se mettent en place des cercles de consultation qui peuvent fonctionner en excluant de plus en plus les anthropologues (parce qu'on s'intéresse à eux ici et qu'ils sont peu présents sur le marché des appels d'offre) ou en excluant des nationaux ; si la faible réponse des Français se poursuit, alors la marginalisation s'aggraverait.

- Les PCRD ciblent les recherches sur ce qui intéresse l'Europe afin d'améliorer les performances des politiques qu'elle dessine : plutôt dans le domaine intérieur que concernant les relations avec le reste du monde, mais certaines voies restent ouvertes dans un domaine dans lequel les anthropologues peuvent apporter des connaissances
- Le problème de la France tient à la faible visibilité de la recherche anthropologique sur l'Europe, quel que soit le domaine de recherche ; et à la difficulté des anthropologues à se positionner dans des appels interdisciplinaires concernant le reste du monde.
- Il apparaît que la chance est meilleure pour les disciplines qui aident à la prise de décision : statistiques, démographiques, science politique, par ex.

Dans ce contexte, il faut mettre sur pied un comité d'études pour voir comment mieux profiter des possibilités qu'offre l'Europe. C'est un gros travail qui suppose d'associer les chercheurs, enseignants et jeunes anthropologues pour la partie identification des thématiques porteuses et acclimatation des modalités de fonctionnement, aux responsables français (CNRS, universités, ministère) pour la partie remontée des questions françaises au niveau européen.

## **II- L'ENSEIGNEMENT DE L'ANTHROPOLOGIE OU COMMENT REPRODUIRE UN SAVOIR : ETAT DES LIEUX ET IMPACT DES REFORMES**

### **A) Etat des lieux :**

- Aujourd'hui plus de collègues enseignent hors les départements d'anthropologie (et sont d'ailleurs qualifiés dans plusieurs sections du CNU, en particulier en section 19, en plus de la

section 20). On trouve donc des enseignements en anthropologie dans différents départements des universités (sociologie, communication et journalisme, etc.) mais aussi dans de nombreuses écoles spécialisées (Ecole d'architecture, Ecole de travailleurs sociaux, pour ne citer que celles-ci). Ainsi on peut dire que l'enseignement de l'anthropologie ne peut plus viser, et ne vise plus, directement la formation d'ethnologues professionnels.

- Dans certaines universités, de plus en plus d'étudiants qui s'inscrivent en L3, en M1 voire en M2, en anthropologie viennent d'autres disciplines et ont une formation dans d'autres domaines, voire un métier. Ils veulent ajouter un volet ethnologique à leurs compétences professionnelles. La formation continue inclut aussi des enseignements d'anthropologie. La méthodologie de recherche - la méthode ethnographique, en particulier l'observation – est l'aspect de notre discipline qui est la plus demandée comme enseignement complémentaire. Paradoxalement, il existe donc un réel attrait public pour notre discipline, alors que sa place institutionnelle en tant que telle est en voie de marginalisation.

## **B) Les réformes et leur impact :**

### **La réforme LMD :**

- *Position institutionnelle de la discipline* : l'anthropologie a souvent été affaiblie par la création des masters, puisqu'elle a conduit à des « mariages forcés » entre disciplines (ex : socio-anthropologie) au sein desquels l'anthropologie peine à défendre sa spécificité. Dans certains cas, les masters « purement » anthropologiques ont été refusés (et ont donc disparu) ou mis sérieusement en danger. Ces nouvelles configurations créent des relations différentes entre les disciplines : comment cette interdisciplinarité peut-elle se construire et constituer un enrichissement pour notre discipline ? Comment pallier l'appropriation du terme « anthropologie » par certains diplômés sans qu'il y ait réellement un enseignement de la discipline ?

- *Contenu des programmes* : l'élaboration des programmes de master, souvent faite dans la précipitation et soumis aux exigences du ministère (« mariages forcés » en particulier), n'a pas toujours permis d'élaborer des étapes pertinentes dans l'acquisition des connaissances en anthropologie. Souvent les parcours anthropologiques ne commencent vraiment qu'en master dans de nombreuses universités et à l'EHESS. La question est donc, dans les conditions actuelles, comment assurer une formation initiale dans la discipline, alors que très peu d'universités offrent de l'anthropologie en L3 ?

- *Professionnalisation* : la première « professionnalisation » que l'anthropologie offre est celle d'une initiation à la recherche. Nul ne peut douter que la thèse constitue une activité de recherche à part entière et qu'elle est un apport non négligeable à la connaissance en général. La loi fait obligation aux laboratoires d'insérer les doctorants dans les laboratoires de recherche comme chercheurs. Cette condition est d'une manière générale très peu assurée, les pratiques sont très disparates selon les laboratoires. Cela pose concrètement le problème de l'accès à un bureau, à des équipements, à des crédits de recherche, et d'une manière générale celui de la socialisation des thésards dans le milieu académique. Par ailleurs, y a une disproportion très importante entre les débouchés professionnels « classiques » - université et recherche – et le nombre de post-doctorants et de doctorants en anthropologie. Une grande partie des doctorants inscrits ne termine jamais leur thèse ; une grande partie de ceux qui soutiennent leur thèse ne trouveront pas de poste dans les institutions publiques d'enseignement et de recherche. Il est donc d'une urgence absolue de penser la professionnalisation en anthropologie de manière collective, en particulier avec ceux, parmi nous, qui sont engagés dans l'anthropologie appliquée. Il est aujourd'hui important de la

penser hors des institutions de recherche et d'enseignement et d'envisager en conséquence la transmission des savoirs anthropologiques. Ces interrogations feront l'objet plus spécifiquement de discussions dans le débat 3 sur le rôle et l'engagement de l'anthropologue ».

- *Effectifs* : la baisse des effectifs étudiants en M1/M2 est une réalité dans tous les contextes, et d'ailleurs pas propre à notre discipline. Cette baisse démographique menace la reconduction d'un certain nombre de masters recherche par le ministère, et entraînera probablement à terme la disparition de quelques-uns.

- *École doctorale* : la création des écoles doctorales, habilitées à distribuer les allocations de recherche pour les étudiants a mis en compétition les disciplines entre elles, et dans certains cas les doctorants et les chercheurs. La longueur des thèses en anthropologie handicape les étudiants pour leurs demandes d'allocations (qui sont, soit refusées à cause du temps pris pour la thèse, soit ne couvrent pas toute la période de recherche) : là encore, les spécificités de notre discipline ne sont pas prises en compte. On doit ouvrir une réflexion sur les besoins en allocations et bourses de recherche en anthropologie, se poser la question des conditions d'étude pour les étudiants sans ressources et voir également comment redéfinir les modalités des participations étudiantes à des appels d'offre, notamment ceux de l'ANR. Actuellement il est interdit d'inscrire dans un projet ANR un doctorant sur le sujet de sa thèse ; les budgets « personnel » sont limités ; et la possibilité de salarier des post-docs doit être reconsidérée.

- *Conditions de travail des enseignants-chercheurs* : même si les effectifs sont en baisse, les charges administratives ont considérablement augmenté. De plus, les changements dans l'organisation du calendrier universitaire (début des cours en septembre dans certaines universités) rendent de plus en plus difficile la recherche, en particulier la réalisation des enquêtes de terrain.

D'une manière générale, les réformes n'ont pas été favorables à une « petite » discipline comme la nôtre qui peine à faire admettre ses spécificités. Il est de plus en plus difficile de maintenir un cursus complet d'anthropologie, voire un master.

### **La réforme LRU :**

- Même s'il est trop tôt pour évaluer ses impacts sur notre discipline, on peut déjà dire que les points importants, et sur lesquels la profession doit se positionner, sont : la poursuite de la création de diplômes professionnels (master et même licence), les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs et celles des enseignants sous contrats, leurs conditions de travail, « l'autonomie » des universités et ses relations au privé.

### **C) Nous ouvrons donc quelques pistes de travail pour :**

- avoir une connaissance du destin des doctorants...cela devient urgent !
- développer l'enseignement de l'anthropologie hors/avant l'enseignement universitaire ;
- définir la formation en anthropologie. Peut-on imaginer un « curriculum de base » pour l'enseignement ?
- défendre les spécificités de la discipline dans l'enseignement, en particulier, celles liées aux terrains ethnographiques ;
- penser collectivement les débouchés et la professionnalisation des anthropologues en dehors des « voies classiques » à travers des programmes d'enseignement ou pas ;
- développer les cursus européens en démontrant l'intérêt de l'anthropologie française.

Cela suppose de penser bien mieux l'interdisciplinarité à laquelle sont confrontés la plupart des enseignants-chercheurs dans leur pratique d'enseignement, interdisciplinarité dans le champ des sciences humaines et collaboration avec les disciplines hors SHS.

### III- REFORME DES STRUCTURES ET DES MODALITES DE LA RECHERCHE EN FRANCE EFFETS DUR L'ANTHROPOLOGIE

Au plan général, on assiste à une offensive gouvernementale pour transformer les EPST en agences de moyen, par des orientations qui trahissent les propositions évoquées par le mouvement SLR.

La loi de 2006 a été un chamboulement total des finalités et du financement de la recherche :

- développement du financement de projets de courte durée,
- prise en main par l'État sur les orientations scientifiques via l'ANR,
- subordination des laboratoires aux entreprises au niveau territorial,
- suppression de toute évaluation sérieuse suivie d'effet.

L'AERES donne aux équipes une « note », à l'usage des établissements qui n'ont pas de moyens de financer les recherches, l'ANR sélectionne et finance les projets, mais n'en évalue pas les résultats.

Face au pilotage autoritaire et déstabilisant que mettent en œuvre ces changements institutionnels, des problèmes aigus se posent :

- ⇒ disparition des instances élues et du paritarisme élus /nommés dans les structures d'évaluation et de programmation de la recherche ;
- ⇒ non reconnaissance du caractère contradictoire des évaluations faites par les commissions,
- ⇒ non transparence des comités d'experts et d'évaluation, remise en question des choix des commissions (cf. la lettre de démission de la CSS4 à l'IRD, mais les problèmes se posent de la même manière et de manière récurrente au CNRS),
- ⇒ opacité de la direction dans les choix des profils et l'organisation des concours : place à l'influence si ce n'est à l'arbitraire ;
- ⇒ décalage en vue sans rapport avec le vivier des compétences et des besoins ;
- ⇒ mise à mal des structures existantes et des laboratoires : où est la compétence, quelle répartition du travail entre instances ?

#### **Impact sur la recherche en anthropologie**

On assiste au CNRS à la reconstruction des aires culturelles reconfigurées en mondes contemporains

- Cela ne permet pas de montrer la richesse de toutes les approches anthropologiques et la capacité de notre discipline à saisir toute la complexité des mondes et à ouvrir des voies de recherche innovante.
- La politique de regroupement des labos pour la mutualisation des moyens (sans moyens vraiment et sans politique scientifique) n'est pas efficace dans notre domaine :
  - les équipes plus grosses ne sont pas toujours les plus visibles, les équipes innovantes perdent en visibilité

Avant de procéder par une approche comptable, il faudrait penser chaque équipe dans son rapport à l'institution (condition de reproduction des axes de recherche portés par les labos,

offre de recrutement, contribution à l'animation de la vie intellectuelle) et dans son rapport au monde (participation aux colloques internationaux, invitation des collègues étrangers, implication dans la coopération scientifique).

### **Impact des réformes présentes sur la coopération internationale**

Un point a été soulevé sur le site des Assises relatif à la recherche sur et avec les Suds. Au delà de la qualification des Suds sur laquelle on pourrait débattre, il semble que l'on doive étendre la problématique aux autres types de coopération internationale (avec l'Asie, avec les pays anciennement dits de l'Est).

Une contribution des chercheurs de l'IRD montre que la transformation de l'IRD ne répondra pas aux besoins spécifiques de cette recherche sur et avec les Suds.

- Cela concerne les séjours longue durée des enseignants-chercheurs (à mettre en relation avec la question financière ou budgétaire tout autant qu'avec la question de la durée), au delà de 6 mois ou d'un an. Mais les possibilités offertes par les universités qui permettent l'accueil des enseignants étrangers ainsi que la pratique de co-tutelle pour les doctorats sont sans doute mal connues.

- La dispersion des modalités d'accueil dans les universités françaises met à mal la spécificité de l'IRD. Pour Elizabeth Cunin et les co-rédacteurs du document, les réformes engagées à vive allure tendent à déstabiliser les structures en place sans permettre l'émergence de mécanismes plus efficaces à ce jour.

- La recherche sur projet encourageant les collaborations internationales suppose de passer par des partenariats inter-institutionnels stables ; en liaison avec les modalités de la connaissance et de la reconnaissance des travaux

- La mise en place de nouvelles instances comme l'AIRD qui découple les recherches sur projets (intéressantes et stimulantes) des mécanismes de partenariat stable nécessaires à la coopération scientifique, pose le problème de déplacement des centres de décisions dans les ambassades, la coopération enfin étant encouragée avec ceux des partenaires qui ont des financements par ailleurs : ce serait la fin de l'aide à la recherche pour les ressortissants du Sud et cela va avec la mise en place de mécanismes de sous-traitance.

Pour finir la limitation des allocations de recherche à 6 mois pour les doctorants vacataires du Nord est sans rapport avec la temporalité de la recherche en anthropologie.

Enfin, concernant la visibilité de l'anthropologie française au niveau mondial, et pour conclure sur les EPST qui ont historiquement joué un rôle structurant,

- ⇒ on constate qu'en raison des réductions budgétaires constantes et drastiques, la participation française des anthropologues aux forums internationaux qui, eux, se multiplient est de plus en plus limitée ;
- ⇒ La baisse des dotations aux laboratoires a un impact sur la conduite de recherches sur le terrain au moment où la notion de terrain se transforme aussi (plusieurs terrains, plus courts et répétés que longs et distants, etc) ;
- ⇒ La participation aux congrès n'est pas budgétée dans la recherche sur contrat (Européens ou nationaux) ;
- ⇒ La capacité budgétaire d'organisation de colloques internationaux en France est faible.

## **IV. PLACE DE L'ANTHROPOLOGIE DANS LES INSTITUTIONS MUSEALES**

Pour les participants à la Table ronde sur les Musées, organisée par J. Gutwirth et B. Dupaigne, le lien entre ethnologie sur le terrain et musées de société s'avère primordial. L'existence du musée du quai Branly, et celle prévue du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM), ont suscité des analyses et réactions souvent critiques mais aussi des propositions quant à leur orientation et quant au rôle que devraient y jouer des ethnologues ou anthropologues, soit dans la constitution des collections, soit dans la fabrication d'expositions ou la communication de leurs savoirs, sous différentes formes. Diverses expériences ont été évoquées pour l'étranger, en particulier celle du Musée ethnographique de Neuchâtel.

Si les interrogations sur les rapports entre le Musée de l'Homme, le Musée des Arts et Traditions populaires et anthropologues existent depuis longtemps, des causes diverses quant à une réelle désaffection furent évoquées : qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle insatisfaisante dans les musées transdisciplinaires, ou d'un intérêt pour des thèmes, tels la parenté et les mythes, difficilement présentables muséologiquement. Les rapports avec les autorités de tutelle des musées furent aussi abordés ainsi que les relations difficiles entre anthropologues, conservateurs, communicants et décideurs. Si tous les participants rappellent que le Musée du Quai Branly a bénéficié du soutien des autorités, l'orientation de ce musée, quant à la politique d'acquisition axée sur l'achat d'objets sur le marché de l'art, et non sur l'achat d'objets usuels sur le terrain, ainsi que les modalités de gestion (précarité de l'emploi et large externalisation des services) et de présentation des collections permanentes semblent difficilement compatibles avec la recherche sur la durée tels que l'entendent les anthropologues. De son côté, le MUCEM qui reste fidèle à la collecte d'objets contemporains avec mise en contexte, ne reçoit qu'un appui mitigé des autorités de tutelle.

L'anthropologie dans le monde urbanisé, la question de la collecte des objets actuels ainsi que la présentation muséologique de faits urbains et modernes ont été examinées. L'utilisation des divers moyens médiatiques apparaît comme indispensables, ses limites restant à déterminer. Si l'on peut apprécier l'établissement de liens durables entre un musée et un institut de recherche, le fait est que les anthropologues doivent travailler dans de nouvelles configurations d'équipes, avec divers corps de métier et en mobilisant des compétences jusqu'à présent peu enseignées.

Ces évolutions vont de pair avec un changement de sens du musée anthropologique qui ne peut plus être une encyclopédie des cultures du monde mais se pense plus comme un musée de la relation avec les autres, ce qui nécessite toujours des anthropologues pour créer cette relation de manière signifiante.

Les intervenants à cette table-ronde ont souligné l'importance de la présence continue (et rétribuée !) d'ethnologues-anthropologues dans les musées qui concernent les cultures du monde. Alors que nous ne disposons pas d'une cartographie des ethno-anthropologues dans les musées, les formes de l'association des anthropologues à la construction ou à la valorisation des savoirs dans les musées restent à définir dans la perspective d'ouvrir non seulement un marché de l'emploi plus stable pour les jeunes anthropologues mais aussi pour donner du sens à la connaissance des cultures du monde proposée par les musées.

## **V. INSERTION ET RECRUTEMENT DES DOCTORANTS ET JEUNES CHERCHEURS**

Il faut revenir, en conclusion, sur les conditions d'insertion professionnelle des jeunes chercheurs qui représentent l'avenir de la discipline et dont la situation apparaît préoccupante de plusieurs points de vue.

Tout d'abord, comme plusieurs interpellations sur le site [assisesethno.org](http://assisesethno.org) le soulignent, cela conduit à faire porter l'attention sur les recrutements dans les institutions publiques au regard de deux aspects. Le premier concerne les orientations épistémologiques et scientifiques favorisées par les commissions de sélection des candidats. Existe-t-il une « idéologie officielle de la discipline », un « académisme » opérant derrière les modalités de recrutement/promotion dans les différentes institutions ? Quels en sont les effets ? Le second aspect tient à la force des pratiques clientélistes sur les modalités d'évaluation et de classement des candidats (pour les recrutements, les promotions, et d'une manière générale). Il est essentiel de réfléchir à la manière dont les instances d'évaluation et de recrutement puissent faire preuve d'une plus grande transparence, d'une égale reconnaissance des différents courants de recherche, et d'un traitement bien plus égalitaire des universités/laboratoires des différentes régions.

Plus généralement, il convient de se pencher sur les conditions d'insertion des aspirants au métier d'ethnologue dans les structures de recherche et d'enseignement, et cela dès les débuts de la préparation de la thèse. Outre les situations individuelles, au moins deux enjeux se profilent derrière cette question : la reproduction des capacités de recherche ; la précarisation du métier de chercheur ou enseignant/chercheur en anthropologie.

Alors que les thèses constituent un apport considérable à la production de connaissances et au renouvellement des pistes de recherche et des angles d'analyse, les doctorants demeurent insérés de manière aléatoire dans les laboratoires de recherche, notamment pour ceux qui sont sans allocation ou bourse de recherche. La situation est encore plus problématique pour les docteurs en recherche de poste (sans ressource, sans statut institutionnel).

- Tandis que les politiques de gestion de la recherche vont dans le sens d'une diminution des postes pérennes et d'une multiplication des postes contractuels, peu de perspectives concrètes se dégagent.

- Le passage à un pilotage de la recherche par appel d'offre, notamment par le biais de l'ANR, faisait croire que l'on s'acheminerait vers une contractualisation généralisée. Mais d'une part l'ANR interdit pour l'instant de financer des thèses ; d'autre part l'ANR limite tellement les budgets et les possibilités de salarisations de post-doctorants que cela les rend concrètement impossibles ou extrêmement sélectifs. Ces deux limitations rendront à terme le problème de l'insertion des doctorants et des docteurs en recherche de poste au sein des laboratoires de recherche bien plus crucial encore à mesure que les appels d'offre prendront plus d'importance dans le financement général des laboratoires.

- Derrière ces conditions c'est bien la capacité la reproduction de la recherche, et de la discipline, qui est en jeu, avec une accentuation considérable de la pression subie par les jeunes postulants au métier d'anthropologue.

Il y a tout lieu de penser que les changements institutionnels récents vont renforcer les pratiques mandarinales, d'autant plus que tant le passage au LMD que la LRU renforce les structures de pouvoir et la hiérarchie au sein des structures universitaires.